



## URGENCE SANITAIRE ET SOCIALE

# IMPENSABLE

**Le 30 novembre 2017,  
un agent travaillant  
dans les postes  
d'aiguillages du bassin  
Thouarsais a tenté de  
mettre fin à ses jours  
en gare de Luché, en  
s'intoxiquant à l'aide de  
bouteilles de gaz.**

Une explosion accidentelle l'a empêché d'aller au bout de cet acte désespéré, lui causant toutefois de graves brûlures aux mains et au visage.

Loin de mesurer ou de prendre en considération la détresse de cet agent, la direction a rapidement envisagé de porter plainte pour destruction de matériel !

Face à la pression des militants CGT et à l'incompréhension qu'une telle décision aurait suscitée chez les cheminots, elle s'est ensuite ravisée.

Les conséquences induites par la récente restructuration des postes du bassin Thouarsais, source du malaise psychologique de l'agent, dont les états de service sont excellents, ne peuvent être ignorées.

Les temps sont désormais au cynisme et au désengagement social. La direction a refusé l'expertise contradictoire demandée par les mandatés du CHSCT !

Craignait-elle de voir sa responsabilité explicitement engagée ?

Cet évènement grave intervient dans un contexte de répression lourde et arbitraire au sein de l'Établissement Infra-Circulation des Pays de la Loire.

La politique managériale du soi-disant « juste et équitable » s'est traduite en quelques mois par de nombreuses journées de mise à pied, une mutation disciplinaire et un licenciement à l'encontre d'agents pourtant tous reconnus pour leur professionnalisme ! En revanche, l'ensemble des propositions pragmatiques de la CGT, visant à améliorer la formation continue et le management de la sécurité, ont été balayées d'un revers de main, par une direction enfermée dans ses certitudes comme dans ses contradictions.

**En ce sens, non satisfaite de ne pouvoir porter plainte contre l'agent, elle a décidé d'engager une procédure disciplinaire interne !**

La CGT considère cette décision inacceptable ! Si elle devait être maintenue, elle favoriserait de toute évidence un accroissement des risques psychosociaux.

Le 9 février, la CGT cheminots des Pays de la Loire assistera donc cet agent lors de son entretien disciplinaire et s'emploiera à faire valoir la Raison face à l'arbitraire, l'impensable, l'inacceptable.

**La Fédération des Cheminots réaffirme qu'elle ne lâchera rien face à une direction qui semble avoir perdu la tête.**



DEMANDE D'EXPLICATIONS ÉCRITES



0.001.0701

Etude 7.95

Ex. A - à remettre au (à la) salarié(e)

Classement ES 5 SL

NOM (en lettres capitales)

Prénom

Immatriculation

M  Mme

Grade

Lieu principal d'affectation

Établissement

1

EXPOSÉ DES FAITS

Le jeudi 30 novembre 2017, vous étiez commandé en évolution Thouars - Paris de 12h30 à 15h51, afin de vous acheminer sur le lieu de la visite médicale d'aptitude sécurité, prévue le lendemain, vendredi 01 décembre 2017.

Le jeudi 30 novembre vers 20h, alors que vous deviez être à Paris, vous avez appelé l'Agent Circulation de Thouars depuis la gare de Luché et lui avez déclaré avoir volontairement provoqué une explosion après avoir introduit deux bouteilles de gaz dans le poste.

Cette explosion a endommagé les biens de l'entreprise.

Veillez me fournir vos explications écrites.

Le (la) responsable hiérarchique

21 décembre 2017

Signature

2

RÉPONSE DU (DE LA) SALARIÉ(E) (1)

de jeudi 30 Novembre 2017, je n'en pouvais plus de mon travail, je me suis rendu en gare de Luché afin de mettre fin à mes jours. Je souhaitais m'asphyxier avec les bouteilles de gaz, il s'est produit une explosion dont je ne connais pas l'origine.

(1) La réponse du (de la) salarié(e) doit être fournie dans un délai maximum de 5 jours ouvrables

Date et signature du (de la) salarié(e)

Réponse du (de la) salarié(e) reçue le \_\_\_\_\_

par M \_\_\_\_\_

3

0000410020097560655712